

Plan de prévention du bruit

La Ville de Belfort a identifié des zones sensibles au bruit, où des habitations pourraient être affectées par les transports. Ces zones concernent les axes dont la fréquentation dépasse les 8 200 véhicules/jour.

Des mesures ont été prises pour réduire les nuisances occasionnées dans deux secteurs :

Rue du magasin

- > Mise en impasse du quai du Magasin, limitant ainsi le flux de véhicules à moins de 6 000 véhicules par jour.
- > Création d'un îlot central au carrefour de la rue de l'Égalité destiné à faire ralentir les véhicules et de fait, diminuer les nuisances.
- > Réfection des enrobés.
- > Mise en place d'un passage piéton.

Rue du Pont Neuf

- > Démolition des anciens bâtiments SNCF. Ces démolitions ont permis de supprimer la réverbération du bruit contre les façades coté Est. Ainsi, le son est très fortement diminué.
- > Mise en service d'une voie de bus et éloignement des voies de circulation automobiles de la façade des immeubles habités.
- > Réfection des enrobés.

Le boulevard Henri Dunant est également concerné par une circulation supérieure à 8200 véhicules/jour mais aucune habitation ne bordant cette voie aucune nuisance n'a été relevée.

Documents à télécharger



[> Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Ville de Belfort](#)